

MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE
Compte rendu de la séance du 13 mars 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le Treize Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, M CHANÉAC Damien, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M COURT Grégory, Mme LE TOQUIN Stéphanie, M DUMAS Albin, Mme MASNEUF Nathalie, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel

Absents ayant donné procuration : Mme RIEU Dominique à M FIALON Dominique, Mme PINTO ABRANTES Delphine à Mme LE TOQUIN Stéphanie, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge à M Damien CHANEAC,

Absents : Mme PASTRE Laurie,

Secrétaire de séance : M DUMAS Albin

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu de la séance du 06 février 2025 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

FINANCES

N° 1 - Autorisation à signer la convention d'occupation temporaire du domaine communal pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures des services techniques

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, le projet de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée », ayant fait l'objet d'une manifestation d'intérêt spontanée reçue le 07 mai 2024 et publiée le 30 janvier 2025 pour une durée de 15 jours, proposant à la commune de Lalevade d'Ardèche d'équiper les toitures des services techniques d'une centrale photovoltaïque d'une puissance avoisinant les 36 kWc. Pour ce faire, la société doit disposer d'une surface de toiture avoisinant les 200 m². Le coût de l'installation est pris en charge par la société d'économie mixte, qui en assure également l'exploitation. La mise à disposition de la toiture se fait par une convention d'occupation temporaire d'une durée de 25 ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- Constate qu'aucune autre entreprise ne s'est manifestée pour la réalisation de ce projet suite à la publicité préalable effectuée par la mairie
- Valide la collaboration avec la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée » pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures des services techniques,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée » aux conditions énoncées, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, et en général faire le nécessaire.

N°2 – Autorisation à signer la convention de groupement de commande pour les travaux de réseaux à l'entrée sud de la commune

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder prochainement à une consultation d'entreprises pour la réalisation de travaux des réseaux humides situés à l'entrée sud de la commune de Lalevade d'Ardèche

Afin d'optimiser les délais et l'organisation du chantier, il est envisagé de participer à la mise en place d'un marché de type « Groupement de commande ». Ce groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle liées aux volumes des travaux.

La mise en place de cette procédure d'achat nécessite la signature d'une convention spécifique entre les membres du groupement et la désignation d'un coordonnateur. Ainsi, la commune de Lalevade d'Ardèche et le SEBA ont décidé de se grouper pour le déroulement de cette procédure. La commune de Lalevade d'Ardèche est désignée comme coordonnateur du groupement.

A l'issue de la consultation, chaque collectivité autonome pour la phase d'exécution du marché. Le marché conclu avec l'entreprise sera passé sous la forme d'un Marché à Procédure Adapté (MAPA) uniquement pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix

- Décide de procéder à une nouvelle consultation d'entreprises en vue de l'attribution d'un marché de travaux destiné à réaliser le programme de travaux sur l'ensemble des voies communales pour les 4 années à venir, en application des articles 27, 78, 79, 80 du Décret n°2016-360 (procédure adaptée, accord-cadre à bons de commande).
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec les autres communes pour constituer le groupement de commandes ; cette convention définit les modalités de consultation des entreprises et d'attribution du marché, la Commune de Lalevade d'Ardèche étant désignée coordonnateur de ce groupement.

N° 3 – Demande de subventions pour le réaménagement et la sécurisation du giratoire sur la RN102

Le projet consiste à réaménager et sécuriser le giratoire,

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 80 785.00 € HT et se décompose comme suit :

• Installation de chantier	11 250.00 € HT
• Déblais et démolition	6 975.00 € HT
• Maçonnerie	6 800.00 € HT
• Aménagement et abords	16 820.00 € HT
• Cheminement piétons	3 640.00 € HT
• Feu verts récompense	21 800.00 € HT
• Divers imprévus, compteur elect etc ...	5 000.00 € HT
Total	80 785.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité des voix

- Approuve le projet susvisé,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès des organismes suivants : Etat, Fonds Vert, Région, Département, ADEME, SDE, CDC etc...

Précise que Monsieur André CHAMPALBERT a donné son accord au sujet de son mur de clôture et a accepté de collaborer pour ce projet

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux du SEBA qui a réparé une fuite
- Point sur les travaux d'Eurovia, M ORIVES nous informe que les tranchées sur la route de vals sont profondes et non sécurisées
- Les travaux sont bientôt terminés
- Les travaux du terrain de pétanque commenceront ce lundi 17 mars 2025

Prochain conseil municipal : le 25 mars 2025

Séance levée à : 21 h 45